

Collège des Bourgmestre et Echevins
Secrétariat de la Commission de Concertation
Département Urbanisme ville de Bruxelles
Boulevard Anspach 6
1000 Bruxelles

Bruxelles, 15 septembre 2018

Concerne: Réaction du BRAL à l'enquête publique concernant l'abrogation totale du plan particulier d'affectation du sol n° 44-40/41 «Vanniers» (décision du Conseil communal du 18.12.2017).

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,
Chers membres de la commission de concertation,

Par cette lettre, BRAL souhaite faire connaître ses objections au présent permis d'urbanisme pour l'abrogation totale du plan particulier d'affectation du sol n° 44-40/41 «Vanniers».

Le Bral comprend que ce PPAS soit considéré obsolète à divers égards, mais estime qu'elle doit impliquer un projet d'aménagement cohérent point de vue urbanisme, mais aussi mobilité. Le nouveau pôle commercial de la tour Philips amènera en effet des besoins supplémentaires en déplacement alors que l'on observe déjà une saturation des lignes de métro desservant de Brouckère et des accès automobiles.

En effet si nous saluons l'amélioration prochaine -prévue dans le permis d'urbanisme octroyé pour la rénovation de la Tour Philips- des connexions est-ouest piétonnes vers Sainte-Catherine, elle se fera selon Bral au détriment d'autres enjeux de mobilité, à savoir la suppression de la servitude publique sur propriété privée qui permet aujourd'hui aux bus STIB de faire une boucle sous le socle de la tour et la suppression d'une piste cyclable rue de Laeken.

Cette suppression implique que les bus 71, 29 et 66 devront passer par la rue de Laeken plutôt que par la boucle actuelle, ce qui pourra il nous semble faire émerger plusieurs points de conflit :

- avec le trafic automobile de la boucle de desserte rue de Laeken,
- avec les traversées piétonnes et cyclistes (est-ouest) de la rue de Laeken
- avec la piste cyclable actuelle rue de Laeken qui s'en verra supprimée,
- avec les entrées et sorties auto du futur bâtiment qui remplacera l'ex-parking 58.

En effet la rue de Laeken draine déjà une grosse partie du trafic automobile rejoignant la boucle de desserte, trafic qui ne pourra qu'entrer en conflit avec le nouveau passage des bus et générer une congestion encore plus intense des deux modes... Ce qui risque de causer un obstacle supplémentaire à cette essentielle continuité piétonne est-ouest, qui est l'objectif principal de la Ville en abrogeant le PPAS. Le passage des cyclistes ne semble pas non plus être défini dans un projet, et la piste cyclable rue de Laeken sera supprimée alors qu'il s'agit de l'axe Nord Sud rapide pour les vélos.

Nous demandons donc qu'un projet clair pour l'espace public conditionne l'abrogation du PPAS Vanniers, dans lequel une alternative de qualité est proposée pour la mobilité autour de la tour, qui ne peut à notre sens se faire sans une révision de l'ensemble de la boucle de desserte telle que conçue aujourd'hui, Il est en effet nécessaire de permettre un passage fluide des bus et cyclistes par une réduction stricte du passage automobile rue de Laeken, par un jeu de sens uniques, et la création de sites propres protégés pour le vélo et le bus. Seule cette option permettrait, avec un phasage long des feux, une continuité piétonne large et confortable entre De Brouckère et Béguinage ou Sainte-Catherine, soit un réaménagement digne du projet piétonnier de la ville, qui sera de surcroit favorable à la vie touristique et commerçante.

Conclusion

BRAL demande à la commission de conditionner l'abrogation du PPAS « Vanniers » à la révision du plan communal de mobilité en faveur du parcours bus et de la mobilité douce, surtout piétonne, se traduisant dans des aménagements cohérents et à même de répondre à la demande accrue que signifie la création de commerces attractifs dans le socle de la tour. Cette révision doit établir un sens de circulation rue de Laeken, et une bande réservée empêchant la congestion automobile sur l'intégralité de la boucle de desserte.

Nous demandons tant à la commission qu'au Collège de prendre en compte ces remarques.

Marie Coûteaux
BRAL vzw